MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Ministère de l'Agriculture
Ecole Nationale d'Agriculture
de Montpellier

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Quatrième année N° 24

Montpellier, le 6 juin 1956.

NOTE N° 7

MILDIOU - Comme prévu par notre note du 25 mai, des taches de repiquage et des attaques de grappes apparaissent principalement dans le Gard entre le Vidourle et le Gardon, depuis Anduze jusqu'à quelques kilomètres au sud de Vauvert.

Les fortes pluies du 19 au 24 mai n'ont pas manqué de provoquer la sortie de taches primaires dans des régions où elles étaient rares ou encore absentes.

Il en est ainsi surtout dans le Gard, dans l'Hérault, l'Aude et sur quelques points des Pyrénées-Orientales où du mildiou est signalé à Pellestres.

Dans les vignes indemnes de gelées d'hiver ne portant des taches que sur les rameaux traînant au sol, le nettoyage du pied de la souche complété par un sulfatage soigné permettra de rétablir un bon état sanitaire qu'une pluie importante se produisant sous peu compromettrait gravement.

Dans les secteurs où le mildiou s'est déjà repiqué, il n'existe pas d'autres moyens de combattre la maladie que de renouveler les sulfatages déjà recommandés les 9 et 14 mai.

Enfin, les vignes partiellement détruites par les froids et présentant ras de terre une seule végétation disposée en bouquet au pied de la souche, courent le risque d'être gravement contaminées par les germes venant du sol.

On ne saurait trop insister pour que les feuilles qui sont larges et vigoureuses soient fréquemment et abondamment sulfatées, si l'on veut empêcher - en partie tout au moins - que le mildiou ne complète l'action de la gelée et ne contraigne à l'arrachage des vignobles qui courent peut-être leur dernière chance.

EUDEMIS - Le moment est venu (7 juin) de faire le traitement habituel, (1ère génération) dans les vignobles de Capendu-Carcassonne.

COCHYLIS - Il y aurait lieu, dès le 9 juin, d'appliquer dans le secteur des Fenouillèdes (Roussillon), le traitement relatif à la première génération de cochylis.

On utilisera un produit à base d'Arséniate ou de Roténone.

Dans les parcelles qui ne redoutent pas les attaques d'araignées rouges, on pourra attendre une dizaine de jours pour appliquer un traitement à base d'esters phosphoriques.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles
G.BERNON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - 16, rue de la République - MONTPELLIER. Le Gérant: TROUILLON, Autor. du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.